

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2023

Salle du conseil

20h

Présents :

Julie NOVELLI,

Lionel MARQUES FERREIRA,

Marie-Rose GOURY,

Philippe DA SILVA LOPES,

Marie-Thérèse BICHOFF

Fabien COUDURIER, retardé, arrivé à 21h30

Sabine LEOPOLD,

Jean-Paul DE SANTIS,

Benoît BADIN,

Jérémy MERLETTE, retardé, arrivé à 20h15

Claire MOCELLIN,

Lionel COURRIER

Sébastien DELATTAIGNANT,

Séverine BUTTIN,

Florent QUAY,

Sandrine RIO,

Mélodie PETOUX,

Sylvain QUILLET,

Christophe PITILLI

Jean-Paul MICHELLIER,

Véronique BOINON,

David PERRIN.

Yvan MICHEL, absent, excusé

Fabien COUDURIER , retardé, a donné pouvoir, jusqu'à son arrivée, à Philippe DA SILVA LOPES
Jérémy MERLETTE , retardé, a donné pouvoir, jusqu'à son arrivée, à Lionel MARQUES FERREIRA
Yvan MICHEL , absent, excusé, a donné pouvoir à Christophe PITILLI

CARNET

Le Conseil municipal prend part à la joie des familles à l'occasion d'un mariage ou d'une naissance mais également à la peine des familles lors du décès d'un de leurs proches.

Désignation du secrétaire de séance :

Marie BICHOFF est désignée secrétaire de séance

Vote

0 contre

0 abstention

23 pour

Approuvé

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 septembre 2023

Vote
0 contre
0 abstention
23 pour
Approuvé

Délibération 2023/69

2023/69 – BUDGET COMMUNAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DE L'EXERCICE 2023

Madame le Maire indique que depuis l'adoption du budget le 23 mars 2023, de nouvelles recettes et dépenses sont à inscrire :

- Dotations de l'Etat et du Département ont été notifiées,
- Subventions de la CAF attribuées
- Remboursement des assurances des entreprises pour le hall de l'école.
- Opération d'ordre demandée sur le budget par la trésorerie
- Révision de certains comptes en dépenses.

Il convient donc de prévoir un réajustement de ces différents comptes. Le budget est ainsi modifié :

FONCTIONNEMENT					
Compte	Nouvelles Recettes	Montant	Compte	Nouvelles Dépenses	Montant
75888	Assurance réfection Hall école primaire	27 015,76 €	615221	Refection Hall école primaire	28 860,00 €
75888	Avocat jeunes délinquances	200,00 €	6067	Livres primaire	900,00 €
74758	Bonus territoire crèche CTG	1 721,70 €	6231	Annonces et insertions - Marché ménage	800,00 €
74758	Aide COVID 2023 - CAF	1 579,50 €	6238	Publicité publication - bilan mi-mandat	1 000,00 €
7473	Participation département visite musée école	312,00 €	627	Mise en place ligne de trésorerie	2 000,00 €
74718	Subvention France relance - transf. numérique	11 600,00 €	60631	Fournitures d'entretien	5 500,00 €
6419	Remboursement personnel	7 700,00 €	63512	Taxes foncières	225,00 €
			6262	Frais de telecom	4 000,00 €
			64111	Charges de personnel	6 843,96 €
			O42-6688	Autres charges financières	52 200,00 €
			O23	Virement à la section d'Investissement	-52 200,00 €
	TOTAL	50 128,96 €		TOTAL	50 128,96 €

INVESTISSEMENT					
Compte	Nouvelles Recettes	Montant	Compte	Nouvelles Dépenses	Montant
O21	Virement de fonctionnement	-52 200,00 €	21538-53	Eclairage public	17 000,00 €
O40-1641	Emprunts en euros	52 200,00 €	21351-49	Eclairage de sécurité Ebene	10 000,00 €
			2111-61	Acquisition foncière	-27 000,00 €
	TOTAL	0,00 €		TOTAL	0,00 €

En conséquence, il est proposé de

- **APPROUVER** la décision modificative n°3 de l'exercice budgétaire 2023.

Vote
0 contre
0 abstention
23 pour
Approuvé

– DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À GRAND LAC

Lionel MARQUES FERREIRA rappelle qu'en date du 22/02/2022, le Conseil Communautaire de Grand Lac a approuvé le règlement du fonds de concours destiné à soutenir les projets d'investissement des communes sur le territoire. Sans thématique ciblée les projets retenus pour le fonds de concours doivent toutefois participer prioritairement à la réalisation des objectifs poursuivis par Grand Lac dans le développement de son territoire, notamment la transition énergétique. Ce règlement est applicable pour les investissements réalisés sur les exercices budgétaires 2022 à 2025.

Dans son plan pluriannuel de travaux, la commune de La Biolle a programmé le remplacement de ses luminaires énergivores par du matériel de technologie à LED.

A ce titre, la commune a déjà bénéficié d'un financement de Grand Lac d'un montant de 14 595 €, incluant une bonification de 50 % relative aux travaux touchant à la transition énergétique. Elle peut prétendre à un droit de tirage supplémentaire de 15 270 € sur un droit initial de 25 000 € mentionnés dans le règlement.

Il est donc proposé de solliciter Grand Lac, à travers le fonds de concours, pour financer une partie des travaux, dont le coût de l'opération est estimé à 25 000 € TTC.

En conséquence, il est proposé de

- **APPROUVER** le projet présenté ci-dessus et le coût prévisionnel des travaux,
- **SOLLICITER** le concours financier de la communauté d'agglomération Grand Lac au taux maximum pour la réalisation de cette opération,
- **SOLLICITER** l'autorisation d'entreprendre les travaux avant l'octroi de la subvention éventuelle,
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune
- **AUTORISER** Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents

Annexe : Règlement du fonds de concours

Explications sur les chiffres ? Avec le montant sollicité, le total dépasse les 25 000€ ? C'est normal puisque la somme précédemment allouée bénéficiait de la bonification de 50%

Vote
0 contre
0 abstention
23 pour
Approuvé

- COMMISSIONS MUNICIPALES

Délibération annulée

Ch. PITILLI, qui a le pouvoir d'Yvan MICHEL, rapporte que ce dernier ne souhaite pas, par manque de temps, intégrer de commission. Mme le Maire souligne l'honnêteté de la décision mais rappelle que l'indemnité est subordonnée à une participation à une commission

– **SOUTIEN POUR ACTE DE COURAGE**

Philippe DA SILVA LOPES rappelle que par courrier du 18 juillet 2023, Madame le Maire sollicitait Monsieur le Préfet de Savoie pour décerner la médaille du courage et dévouement à Eloane M, qui, le 04 juin 2023, réalisait un geste de courage déterminant qui mérite d’être mis en lumière.

Pour mémoire, ce jour-là, en fin d’après-midi, un oubli de casserole sur une plaque électrique provoquait un important dégagement de fumée au rez-de-chaussée d’une habitation. Les habitants de cette maison se ruiaient alors à l’extérieur pour échapper aux fumées, en oubliant le chien de la famille. S’apercevant qu’il manquait, le père est retourné à l’intérieur pour le récupérer mais a aussitôt perdu connaissance. Ne le voyant pas revenir, Eloane est à son tour retournée dans la maison et l’a sorti en le tirant par les pieds, lui sauvant ainsi la vie.

Outre la médaille du courage et dévouement qui va lui être décernée, la commune de la Biolle souhaiterait l’accompagner dans ses études en lui finançant son trajet hebdomadaire aller-retour pour intégrer une nouvelle école, la Maison Familiale Rurale du Pays de Seyssel. Cette prise en charge financière durant une année scolaire sera proportionnelle au temps de présence dans l’école et sur l’assiduité de l’élève à assister aux cours.

En conséquence, il est proposé de

- **APPROUVER** le projet de prise en charge durant une année scolaire du trajet hebdomadaire aller-retour d’Eloane M pour intégrer la Maison Familiale Rurale du Pays de Seyssel,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document afférent.
-

Vote
0 contre
0 abstention
23 pour
Approuvé

– **FORÊT - CONVENTION D’UTILISATION D’UNE PARCELLE COMMUNALE**

Jérémy MERLETTE rappelle que lors de la séance du Conseil municipal du 26 octobre 2016, les élus ont donné un accord de principe pour continuer le projet de création de l’association MEYRIEU TRAIL et l’utilisation d’une partie de la parcelle n°10 située sur le haut de la montagne du Meyrieu dans le but de créer des pistes de VTT de descente.

Une convention d’utilisation d’une partie de la parcelle communale n°10 a été établie avec l’association le MEYRIEU TRAIL et approuvée lors du Conseil municipal du 18 janvier 2017.
Il convient aujourd’hui d’actualiser ladite convention.

En conséquence, il est proposé de

- **APPROUVER** le projet de convention présenté en annexe,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention correspondante et tout document afférent.

Vote
0 contre
0 abstention
23 pour
Approuvé

Jérémy MERLETTE souhaite par ailleurs souligner que l'association est très dynamique et très respectueuse de la forêt.

Délibération 2023/74

- FORÊT- PROGRAMME DE COUPE 2024

Jérémy MERLETTE rappelle que lors du conseil municipal du 13 septembre 2023, par délibération n° 2023/67, il avait présenté en séance l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 ci-dessous :

Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2024

Forêt de : LA-BIOLLE

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation				
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
5	TS	80	1	2024	2025	Travaux infrastructure en cours, finir la Parcelle 1						
11	IRR	488	7,5	2024	2024			<input checked="" type="checkbox"/>				
1_c	TS	60	0,7	2025	2024	PR-AC - Affouage, cessions						<input checked="" type="checkbox"/>

- (1) Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération
 (2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée
 (3) Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression
 (4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"

Sur recommandation de l'Office National des Forêts (ONF), l'affouage initialement prévu dans la parcelle 1-c aura lieu dans la parcelle 5.

Parcelle	Type de coupe 1	Volume présumé réalisable (m³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée		Délivrance
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré	
5	TS	80	1	2024	2023						X	

En conséquence, il est proposé de :

- **APPROUVER** la modification de l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-dessus,
- **APPROUVER** le mode de commercialisation,
- **DEMANDER** à l'ONF de procéder au martelage des coupes en forêt communale relevant du Régime Forestier,
- **DONNER** pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente et à signer tout document afférent.

Vote
0 contre
0 abstention
23 pour
Approuvé

Questions diverses :

- ✓ Restrictions d'accès aux bâtiments publics : A l'école, les parents ne peuvent plus rentrer dans les bâtiments (instructions de l'Education Nationale) . Quant aux activités périscolaires, de la responsabilité de la commune, les parents ne rentrent plus dans la cour.
- ✓ Travaux d'Intérêt Général (TIG) : La nouvelle référente auprès du Tribunal recense les structures qui peuvent être homologuées pour accueillir des TIG. Les communes le sont d'office mais doivent donner leur accord de principe, sachant que les personnes sont celles condamnées pour des délits et que la référente seule en connaît les motifs. Ainsi, elle peut affecter un TIG sur une mission précise déterminée par la commune. Le conseil est d'accord pour « un essai ».
- ✓ Grève à la crèche le 19/10 => Crèche fermée.
- ✓ Invitations pour visite de l'Assemblée Nationale à l'occasion du salon des maires des 21 et 22 novembre 2023.
- ✓ Présentation du Forum des Jeunes qui se tiendra dimanche 19 novembre au gymnase de l'école (CMJ / ACEJ / Service National Universel (SNU) / porte drapeau.
- ✓ Les agriculteurs se plaignent des chiens dans les champs (dont les déjections sont dangereuses pour le bétail) mais également des stationnements « sauvages » des véhicules qui empêchent l'accès à leurs parcelles avec les engins agricoles.

Fin de la séance :
21 H 30

Le Maire
Julie NOVELLI



La secrétaire de séance
Marie BICHOFF

